

La maladie a bousculé ma vie, je souhaite changer d'orientation professionnelle. Comment faire ?

La maladie est venue bousculer votre vie. Elle est peut-être l'occasion de repenser votre projet professionnel.

Si vous avez un employeur, le service du personnel de votre entreprise peut vous renseigner sur vos droits à la formation professionnelle continue : **Congé Individuel de Formation (CIF)** ou **Compte personnel de formation (CPF)**.

Si vous êtes fonctionnaire, vous pouvez vous renseigner auprès de votre administration sur vos droits à la formation ou sur les demandes de mutations internes et externes.

Si vous bénéficiez d'une **Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)**, vous pouvez contacter, pour vous aider dans vos démarches, le **Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés (SAMETH)**. L'**Association pour la Gestion du Fonds d'Insertion Professionnelle des Handicapés (AGEFIPH)** propose également des informations et des offres d'emploi.

En complément de l'action de **Pôle Emploi**, l'objectif de **Cap Emploi** est de favoriser l'embauche des personnes handicapées dans les entreprises privées et publiques.

Si vous étiez au chômage avant votre arrêt maladie, reprenez contact avec **Pôle Emploi**. Vous pourrez prétendre à un accompagnement dans votre recherche d'emploi et/ou à une formation professionnelle.

Si vous avez un projet de création d'entreprise, vous pouvez être aidé(e), selon votre profil et votre projet. Pour savoir à qui vous adresser, consulter l'[Agence France Entrepreneur](#).



Vous pouvez effectuer un **bilan de compétences** ou une formation pendant votre arrêt de travail, sous réserve de l'accord du médecin conseil de la sécurité sociale.

Mes informations locales

Pour en savoir plus

[Quels sont les différents dispositifs de formation pour le secteur privé ?](#)